

SUD OUEST *nature*

La revue
trimestrielle
de la SEPANSO



RÉSERVES NATURELLES

Étang de la Mazière
Un nouveau conservateur

Marais de Bruges
Diagnostic d'ancrage territorial

Banc d'Arguin
Face aux éléments

Étang de Cousseau
De la salle de classe à la nature

FASCINANTES MIGRATIONS

Un compromis gagnant
mais fragile !

ZOOM

ARRIVÉE DU NÉMATODE DU PIN

Alerte sur la forêt des Landes de Gascogne



SEPANSO

Une force pour la nature

Affiliée à France Nature Environnement et membre fondatrice de FNE Nouvelle-Aquitaine, la SEPANSO Aquitaine est agréée dans le cadre régional au titre de la protection de l'environnement. Avec ses sections départementales, elle agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, pour sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent, et oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
ACTUALITÉ	
Europe : carbone dans les sols	2
Ecolobashing : "Les écolos, nous devons leur faire la peau"	3
Bassin d'Arcachon : droit à polluer les eaux, le feuilleton continue"	3
Laruscade : un projet d'usine de dirigeables géants au mépris du code de l'environnement	4
ZOOM FORÊT	
Arrivée du Nématode du pin : alarme sur les forêts des Landes de Gascogne	8
JURIDIQUE	
Parc d'hiver à Mimizan : 17 hectares de forêt littorale sauvés de l'urbanisation	11
BIODIVERSITÉ	
Herbe du diable : le datura s'invite en Aquitaine	12
Fascinantes migrations : un compromis gagnant mais fragile !	14
RÉSERVES NATURELLES NATIONALES	
Un nouveau conservateur à la Réserve Naturelle de l'Étang de la Mazière	16
Quand les équipes de terrain font face aux éléments de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin	17
De la salle de classe à la gestion d'un espace naturel avec la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau ..	18
Un diagnostic d'ancrage territorial pour les 42 ans de la Réserve Naturelle des Marais de Bruges	19

N° 209 - 4^{ème} trimestre 2025

CONTACT sudouest-nature@sepanso.org

Pour contacter un auteur, réagir à un article, nous en proposer un... écrivez-nous.

Directeur de la publication : D. Delestre Rédactrice en chef : C. Gouanelle Conception graphique : K. Eysner

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, G. Cingal, D. Delestre, M. Ducamp, K. Eysner, B. Gachet, C. Gouanelle, D. Prost, M. Rodès

Photo de couverture : © Bastien CAMPISTRON [www.instagram.com/bastien_campistron]

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2026 Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.
La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05 56 91 33 65 - Fax. 05 56 91 85 75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



ÉDITORIAL

Protection de l'environnement et du vivant mauvaise passe ?

Daniel DELESTRE,
Président de la
SEPANSO Aquitaine

La protection de l'environnement et du vivant traverse une passe difficile, en France, en Europe, aux États-Unis et ailleurs, à l'exemple de cette loi Duplomb promulguée en août 2025 et conduisant à des régressions environnementales et sanitaires majeures⁽¹⁾. Cette période de reflux écologique rappelle ces propos de M. Nicolas Sarkozy en 2010, trois ans après le Grenelle de l'environnement : "L'environnement, ça commence à bien faire !"

Les causes de cette régression sont multiples : politiques (démagogie), économiques (court-termisme, mondialisation, endettement...), sociales, médiatiques (course à l'audience...), psychologiques (dénî) ou idéologiques (croissantisme, suprémacisme, technicisme...)⁽²⁾. Pour J.B. Fressoz⁽³⁾, ce retour de bâton écologique n'est pas conjoncturel mais structurel, car il "reflète les intérêts liés à la grande majorité du monde productif. La lutte contre la pollution touche au fondement de l'activité économique, au volume et à la nature de la production, à la rentabilité des investissements, à la compétitivité des entreprises et des nations..."

Est-ce une raison pour baisser les bras, face au détricotage des politiques écologiques ? Bien sûr que non ! Outre le dynamisme et les compétences de nos militant-es, ainsi que les conseils avisés de nos avocat-es, il nous reste des points d'appui pour résister aux projets les plus écocides, dans notre région. On peut (encore) compter sur les avis précieux de l'Autorité environnementale, l'expertise du Conseil national de protection de la nature (CNPN), la sagacité de la justice administrative, le professionnalisme de l'Office français de la biodiversité (OFB) ou l'impartialité de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Enfin, comme l'a montré la crise de la Covid aux conséquences planétaires, on ne peut exclure, sans sombrer dans un catastrophisme inopérant, l'irruption d'aléas redoutés qui contribueront à un regain (passager ?) de l'écologie auprès de l'opinion publique et des politiques, plus facilement que l'extinction d'espèces animales ou végétales. Tels les événements climatiques extrêmes ou d'éventuels accidents technologiques et/ou nucléaires.

En tout cas, quelles que soient les tribulations des politiques publiques environnementales, notre fédération s'efforcera d'assurer, avec ses salarié-es et bénévoles, la continuité de ses missions de gestion de trois Réserves naturelles nationales et, avec ses militant-es, son rôle d'acteur exigeant de la démocratie environnementale, au service du vivant et de l'intérêt général.

⁽¹⁾ Cf. "Censure partielle par le Conseil constitutionnel de la loi Duplomb", C. Gouanelle (SON 208, 3^{ème} trim. 2025)

⁽²⁾ Cf. l'excellent ouvrage collectif "Greenbacklash : qui veut la peau de l'écologie ?" (Écocène, Seuil, oct. 2025)

⁽³⁾ "Au diable l'environnement, donnez-moi l'abondance : Pourquoi le backlash est structurel", J.B. Fressoz (Terrestres, oct. 2025) : www.terrestres.org/2025/10/09/backlash-structurel-fressoz

EUROPE

Carbone dans les sols

Nos associations suivent avec intérêt, souvent avec inquiétude, l'évolution des sols. Elles ont milité depuis des années pour que l'Union européenne se dote d'une Directive Sols, laquelle permettrait d'évaluer la conservation, voire l'amélioration, des sols cultivés. Si l'utilisation des engrais a permis la production de végétaux sur des sols pauvres, cette utilisation sur des sols de qualité a malheureusement souvent eu pour conséquence un appauvrissement de ceux-ci. En effet, la mécanisation a parallèlement réduit les apports de fumiers dans les terres cultivées.

La qualité des sols s'évaluant en fonction du rapport carbone/azote, nous avons exprimé notre inquiétude en assistant au développement de la méthanisation des sous-produits d'élevage (lisiers et fumiers) qui réduisait les apports de carbone dans les sols.

La SEPANSO Aquitaine a participé à plusieurs programmes : "Soil protection" en 2013, "People4Soil" en 2016, "Protecting Europe's land and soil resources" en 2019, soutien à la proposition "Soil Health Directive" en 2023... Nous avons donc apprécié le projet concret européen "Lilas4Soils" ⁽¹⁾ qui vise à favoriser le stockage du carbone dans les sols en soutenant l'agriculture de régénération.

Le journal Sud-Ouest a bien perçu l'importance du sujet puisqu'il lui a consacré un dossier dans son édition du 2 novembre 2025, intitulé "Changement climatique : et si les agriculteurs

faisaient partie de la solution ?". Un encart explique : "L'agriculture de régénération expérimentée par quatre néo-aquitains" ⁽²⁾.

Les expérimentations vont porter sur les couverts végétaux, la réduction des labours ou le non-labour, la rotation des cultures. Nous en saurons plus lorsque nous aurons les résultats de ces études, et plus particulièrement les comparaisons des analyses physico-chimiques des sols au fil des années. Il serait intéressant de comparer les données import (matières végétales apportées au sol) et export (matières végétales produites pour les marchés), et de voir comment sont appréciés les épandages de lixiviats de méthanisation.

Georges CINGAL, SEPANSO Landes

⁽¹⁾ www.lilas4soils.eu

⁽²⁾ www.sudouest.fr/environnement/dedic/changement-climatique-vingt-agriculteurs-dont-quatre-neo-aquitains-vont-experimenter-l-agriculture-de-regeneration-26470872.php

PROJET PURE SALMON

Rejet par toute une population

Le projet d'élevage industriel de saumons, au Verdon-sur-Mer, continue d'agiter les populations des départements des deux rives de l'estuaire de la Gironde. Une réunion d'information et d'échange organisée à l'initiative de la SEPANSO Gironde, le 10 janvier 2026, salle Lothécia au Verdon-sur-Mer, a réuni un grand nombre de participants. L'enquête publique a également recueilli plus de 20000 contributions, dont plus de 90 % étaient défavorables au projet. Parmi ces dernières, on peut citer celle du Conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde que le préfet ne pourra pas ignorer.

CG

DÉCÈS

Élisabeth Arnauld nous a quittés

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès d'Élisabeth Arnauld, survenu à Bordeaux le samedi 27 décembre 2025 à l'issue

d'une longue maladie. L'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Vivien de Saintes le 31 décembre 2025.

Élisabeth était docteur en médecine, chargée de recherches en neurobiologie à l'INSERM de Bordeaux. Adhérente et bénévole à la SEPANSO Gironde depuis 2004, elle s'était tout particulièrement investie dans les problèmes de l'eau, notamment comme représentante de la SEPANSO Aquitaine au Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Nous garderons d'Élisabeth le souvenir d'une personne très agréable, sportive et particulièrement impliquée dans les problèmes d'environnement. Le président et le Conseil d'administration de la SEPANSO Gironde adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

CG

FLOP30

La 30^{ème} conférence des parties sur les changements climatiques vire au fiasco

Beaucoup d'efforts ont été produits lors de la conférence de Belém sur les changements climatiques, ou COP30, mais cette conférence des Nations Unies n'a pas débouché sur un élan de solidarité. Dix ans après l'accord de Paris, la seule avancée a été l'adoption du mécanisme de "transition juste" : ce texte prévoit de protéger les travailleurs, les petits agriculteurs, les peuples autochtones... Le mécanisme de transition juste impose de réfléchir aux évolutions du système économique pour assurer un financement équitable de cette transition.

Mais le nerf de la guerre fait défaut : recommander le triplement des financements pour l'adaptation climatique des pays en développement sur les dix prochaines années a tout l'air d'un vœu pieux. Son échec semble prévu puisque les états sont invités à collaborer pour engager des "initiatives volontaires" pour limiter les émissions de carbone.

L'absence de feuille route pour enrayer la déforestation est notre plus grande déception.

Notre Ministre de la Transition écologique, qui a été déçu, nous console en rappelant que les résultats auraient pu être pires.

GC

ÉCOLOBASHING

"Les écolos, nous devons leur faire la peau"

Voilà les propos tenus par B. Venteau, le 19 novembre 2025, lors de son intronisation comme nouveau président de la Coordination rurale ⁽¹⁾. En Charente-Maritime, ce sont les locaux de l'Office français de la biodiversité, de plusieurs associations de défense de la nature (dont la LPO) et d'un député écologiste qui ont été vandalisés, dans la nuit du 10 au 11 décembre 2025.

Ce syndicat agricole s'est fait une spécialité en matière d'outrances verbales, de menaces et d'actions violentes - entre autres contre les associations de protection de la nature - visant à établir un rapport de force favorable dans un contexte difficile pour de nombreux agriculteurs. Nous ne pouvons que nous indigner face à de tels agissements, très éloignés de notre déontologie.

Cette stratégie a cependant été payante puisqu'elle s'est traduite par une percée de ce syndicat lors des élections des membres des chambres d'agriculture au printemps dernier, ce qui lui vaudra de percevoir une subvention publique de 4 millions d'euros ⁽²⁾ pour l'année 2025.



Le siège de Nature Environnement 17 a été vandalisé dans la nuit du 10 décembre 2025 par la Coordination rurale.

Toutefois, la Coordination rurale n'a pas, à l'évidence, le pouvoir de s'opposer aux attentes de la société en matière de protection du vivant.

D'une manière générale, la résolution des conflits et des divergences d'intérêts devrait passer par un dialogue constructif auquel la SEPANSO Aquitaine et ses sections départementales pourraient participer, mais certainement pas à n'importe quelles conditions.

Bertrand GARREAU, SEPANSO Gironde

⁽¹⁾ Face à ces propos de B. Venteau, notre fédération nationale France Nature environnement a déposé plainte contre lui pour incitation à la haine et à la violence.

⁽²⁾ Arrêté du 10 juillet 2025 fixant le montant de la subvention annuelle versée aux organisations syndicales d'exploitants agricoles.

Bassin d'Arcachon

DROIT À POLLUER LES EAUX... Le feuilleton continue

Pour rappel, les arrêtés préfectoraux publiés le 25 février 2025, qui constituaient un véritable droit à polluer, ont été suspendus le 20 mai 2025 par la juge des référés suite au recours de la SEPANSO Gironde représentée par Maître François Ruffié (cf. SON n° 207). Cette ordonnance de la juge des référés a fait l'objet d'un pourvoi pour annulation en Conseil d'État par le Ministère de la transition écologique. Par une décision du 24 novembre 2025, le Conseil d'État a confirmé l'ordonnance de suspension des arrêtés préfectoraux.

La situation n'est pour autant pas réglée. Lors de la réunion de la Commission consultative des services publics locaux du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) sur l'assainissement, ce dernier a reconnu ne pas être en mesure d'éviter d'effectuer des rejets en cas de pluies soutenues en cette saison des pluies. Par ailleurs, les représentants de la SEPANSO Gironde au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ont envoyé au président du SIBA en juin et septembre 2025 une liste de questions précises sur l'identification des zones critiques et sur les moyens envisagés, les actions programmées pour y remédier, questions qui sont restées sans réponses à l'heure où nous écrivons. Les questions concernant la gouvernance de cet organisme, sa compétence et son efficacité sont maintenant clairement posées.

Joël MELLET, SEPANSO Gironde



Le préfet de Gironde a pris le 8 décembre 2025 un arrêté dérogeant à l'interdiction de destruction des espèces protégées et permettant ainsi l'aménagement d'une zone d'activité économique (ZAE), décision qui enfreint les réglementations environnementales et ne tient aucun compte des avis des instances officielles telles que le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)...

Laruscade

UN PROJET D'USINE DE DIRIGEABLES AU MÉPRIS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Nature du projet

> **Une usine d'assemblage de dirigeables géants à Laruscade** en Nord-Gironde. C'est ce qu'envisage de construire la société Flying Whales début 2026.

L'installation, prévue sur un terrain de 75 hectares, comprendrait une dizaine de bâtiments, les deux hangars principaux mesurant 240 mètres de long par 90 de large et 70 mètres de haut, soit plus de deux fois la hauteur des forêts voisines.

Le projet devait faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Laruscade.

Au titre de l'article L.181-10 du Code de l'environnement, une enquête publique unique portant sur l'ensemble de ces procédures s'est tenue du 27 juin au 29 juillet 2025. Elle a donné lieu à un avis favorable, en dépit des 198 avis défavorables sur le volet environnement, face à 119 favorables.

> **Les dirigeables à construire** (200 m de long par 50 m de diamètre) sont conçus pour des transports de pylônes, le débardage et transport de bois, le déchargement de conteneurs... voire le transport de touristes.

Pourvus d'un réservoir d'hélium de 180 000 m³ pour assurer la flottaison, de 32 propulseurs et 4 turbines, ils devraient pouvoir porter 60 tonnes de fret, avec une vitesse de croisière de 100 km/h, à 3 000 m d'altitude. Aucun prototype n'existe à ce jour.

La charge utile de 60 tonnes serait échangée au largage du fret avec 60 tonnes d'eau pour le lestage de l'appareil et réciproquement lors du déballastage. Le projet ne mentionne pas comment serait acheminée, sur le lieu de déchargement, l'eau nécessaire pour lester l'appareil ; ni réciproquement où serait larguée l'eau lors du chargement.

Actuellement, leur fonctionnement nécessite d'embarquer, comme carburant, 10 tonnes de kérosène par jour d'utilisation.

Pour chaque aéronef, la fabrication nécessiterait des phases d'essais au sol et d'essais en vol sur des périodes de 22 mois, à raison de deux à quatre jours par semaine. Parmi les contraintes, l'aire d'envol est assortie d'une servitude conique qui, à 150 m du sol, représente un diamètre de 1 190 m dans lequel tout obstacle "permanent ou temporaire (naturel ou artificiel)" est pros crit.



GEANTS

> Choix de la localisation du projet

Cinq régions avaient été sélectionnées pour accueillir l'installation de cette usine (Île-de-France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes) ; la Région Nouvelle-Aquitaine s'étant révélée proactive, quatre sites y ont été envisagés sur les communes de Cestas, Saint-Magne, Laruscade et Libourne (avec deux options).

L'avis de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) a permis une préférence pour Laruscade (en raison d'une activité aéronautique de basse altitude moins importante).

Selon l'analyse multicritères figurant dans le dossier, le site ne présenterait *"pas de contrainte environnementale particulière à l'échelle du territoire, hormis des enjeux locaux"* ; ce qui, comme nous le verrons, est loin de refléter la réalité.

Des enjeux environnementaux importants

L'emprise foncière retenue pour la ZAE est longée à l'ouest par le cours d'eau La Saye (affluent de l'Isle) et traversée d'est en ouest par un de ses affluents.

> Le périmètre du projet est situé dans une zone sensible aux inondations

Le dossier précise d'ailleurs que *"le projet devra veiller à ne pas aggraver les conditions d'écoulement localement"* !

> Deux sites Natura 2000

(zones spéciales de conservation) recoupent l'aire d'étude rapprochée en limite ouest du périmètre du projet. Le premier, "Landes de

Montendre", a des caractéristiques faunistiques et floristiques exceptionnelles ; le second, "Vallées de la Saye et du Meudon", est d'intérêt patrimonial lié au vaste réseau hydrographique et de zones humides. Au total, douze habitats d'intérêt communautaire sont présents dans le périmètre d'étude du projet (couvrant 24,6 hectares), la majorité à proximité et en liens fonctionnels avec les sites Natura 2000.

> Quatre Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

sont identifiées à l'intérieur du périmètre du projet et en proximité. Ces ZNIEFF représentent des enjeux écologiques forts (zones humides, Vison d'Europe, Loutre d'Europe...).

> L'aire d'étude est localisée dans un secteur dominé par les boisements

(47 % de sa surface constituée d'une chênaie et de plantations de Pin maritime), le reste étant des landes, alternant sur des sols au pH variant d'acide à basique, ce qui explique la grande diversité d'espèces végétales et patrimoniales.

> 54 hectares sont constitués de zones humides

qualifiées de *"particulièrement fonctionnelles sur le plan de la biodiversité (...) à la fois en raison de la diversité des cortèges et espèces observées, de leur patrimonialité (nombre de ces espèces sont rares et ou menacées, souvent protégées)"*. La phase de travaux affecterait 37,7 hectares de zones humides dont les pertes de fonctionnalité ne sont pas prises en compte.

> Au total, un nombre incalculable d'habitats et d'espèces patrimoniaux

- 38 habitats naturels, dont 11 patrimoniaux, et 18 habitats de zones humides (landes, prairies, boisements, mares) ; certains à forts enjeux.
- 252 espèces végétales, dont huit protégées au niveau national et/ou régional, en majorité liées aux milieux humides, et 26 patrimoniales dont cinq inscrites en liste rouge régionale comme quasi menacées.
- 206 espèces animales, dont 18 espèces de chiroptères sédentaires ou migrants (tous protégés au plan national) pour lesquels le site est un territoire de chasse.
- 13 espèces d'autres mammifères au sein de l'aire d'étude, dont 4 protégées au plan national, 3 quasi menacées au niveau national ou régional (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Belette d'Europe) et 1 en danger d'extinction (Vison d'Europe).
- 76 espèces d'oiseaux, dont 46 nicheuses classées et 7 en liste rouge nationale, et dont la présence est favorisée par la mosaïque d'habitats naturels. Rappelons que de nombreuses espèces sont menacées de disparition dans notre région.
- 5 espèces de reptiles, 8 d'amphibiens, toutes protégées avec des enjeux forts pour les reptiles.



Fadet des laïches



© Sébastien LABATUT

Rosalie des Alpes



© Kabóca

- 96 espèces d'insectes, dont le Fadet des laïches - papillon protégé au niveau national et européen (convention de Berne), classé vulnérable au niveau régional et pour lequel le massif forestier de la Double saintongeaise est l'une des dernières localisations d'Aquitaine (enjeu fort) - et le Damier de la succise à enjeu moyen. Également, parmi les orthoptères, le Criquet des ajoncs ; pour les coléoptères, le Grand capricorne et la Rosalie des Alpes, espèces menacées au niveau national, figurant aux annexes 2 et 4 de la directive habitats faune flore.
- Présence de la Lamproie de Planer, et potentiellement de l'Anguille d'Europe (en danger critique d'extinction) et du brochet (vulnérable), la Saye étant une zone de frayères importante pour la région.

Un classement pour "raison impérieuse d'intérêt public majeur"

- > Le Code de l'environnement (article L.411-2) impose :
 - une demande d'autorisation de défrichement ;
 - l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
 - une demande de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées. Or, l'autorisation de déroger au principe de protection des espèces et des habitats protégés n'est possible que s'il n'y a pas d'autre solution possible et si l'aménagement est classé pour **"raison impérieuse d'intérêt public majeur"**.
- > Les promoteurs, soutenus par la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) et le Président de Région, justifient un tel classement en promettant que le projet permettra de :
 - créer et relocaliser des emplois (avec à terme la création potentielle de 300 emplois locaux) ;

- créer un effet de *"ruissellement"* sur l'emploi local et *"réduire les inégalités sociales territoriales du bassin de vie de la CCLNG"* dont le taux de chômage est élevé ;
- valoriser l'image du territoire *"avec des activités innovantes"*.
- Le projet prétend également contribuer à la réduction de l'empreinte écologique du transport de fret en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier par le rapprochement entre l'emploi et l'habitat.

Une réalité tout autre

> Un intérêt public majeur qui reste à démontrer

- La prétendue réduction de l'empreinte carbone (calculée uniquement sur la consommation de kérosène) ne reflète pas la réalité. L'Autorité environnementale avait pourtant préconisé la réalisation d'un bilan carbone en analyse du cycle de vie complet (comprenant les constructions de voirie, les transports de matériaux par camions...), ce qui n'a pas été fait.
- La dépendance à l'hélium est contraignante : sa production, à partir du gaz naturel, nous rend dépendants de pays (Algérie, Qatar...) avec lesquels les relations ne sont pas forcément faciles.
- Le niveau sonore est estimé à 110 dB(A) en pleine puissance au décollage et à l'aplomb de l'aérostaf. À savoir : le seuil de risque pour l'audition est de 80 dB(A) à 105 dB(A) selon les personnes.
- Il est probable que les emplois adaptés à la population locale seraient essentiellement des emplois de sous-traitants selon l'Autorité environnementale.
- Sans compter les effets négatifs des installations envisagées sur la qualité de vie des habitants du secteur : nuisances visuelles et auditives, qualité de la ressource en eau, imperméabilisation des sols, risques d'incendies...

> Des impacts loin d'être négligeables

La création de cette ZAE entraînerait le défrichement d'environ 59 hectares sur les 75 que compte le périmètre du projet pour voiries, bâtiments, aires de transfert... et de 7,3 hectares en raison des risques de feux de forêt (obligations légales de débroussaillage). 54 hectares de zones humides sont concernés. S'en suivront les destructions d'habitats et donc de nombreuses espèces dont certaines protégées et à fort enjeu de conservation. Les incidences sur les sites Natura 2000 seraient importantes.

Comme l'indique le CNPN : *"En cas de réalisation du projet, ce sont de nombreux habitats d'intérêt communautaire et zones humides fonctionnelles qui seront détruits favorisant alors une altération qualitative et quantitative de l'hydrologie du cours d'eau de la Saye."*

> La doctrine ERC (éviter, réduire, compenser) n'est pas respectée

Les projets de cette envergure imposent une analyse sérieuse pour - dans l'ordre chronologique - éviter tout impact sur l'environnement, ensuite réduire les impacts que l'on n'a pu éviter, et enfin compenser les impacts restants en réhabilitant d'autres sites artificialisés ou fortement dégradés dans un rayon proche du site impacté par le projet.

- Évitement non envisagé :

La première obligation était de trouver un site présentant un minimum d'enjeux environnementaux. Or, comme le fait remarquer le CNPN : *"La recherche comparative de solutions alternatives a été conduite dans un premier temps... mais en fait essentiellement sur la base de critères économiques et industriels. Les seuls critères environnementaux retenus sont basés sur les zonages environnementaux existants, qui ne sauraient être considérés comme exhaustifs."*

La MRAe a émis de nombreuses réserves (premier avis en 2023, puis second en 2024) parmi lesquelles : *"L'analyse multicritères fait clairement apparaître le caractère secondaire des critères environnementaux. L'analyse des solutions de substitution raisonnables montre que les facteurs environnementaux et leurs conséquences sur l'environnement n'ont pas été considérés comme un facteur majeur du choix effectué."*

- Impacts résiduels difficiles à évaluer :

Les travaux de terrassement et de construction occasionneraient 65 240 m³ de déblais et 59 740 m³ de remblais. L'imperméabilisation des surfaces artificialisées augmenterait considérablement les quantités d'eaux pluviales rejetées dans les eaux douces superficielles. L'aménagement de la zone d'activité nécessite l'effacement du franchissement actuel de l'affluent de la Saye et la création de deux nouveaux franchisse-

ments par des ponts-viaducs ferroviaires. En phase de travaux, des dérivations temporaires de l'affluent de la Saye sont probables. Les berges du ruisseau devront également être renforcées. Les impacts résiduels restent élevés en ce qui concerne les espèces protégées telles que le Peucedanum officinale, la Loutre, le Vison d'Europe, le Campagnol amphibie...

Comme le souligne la MRAe : *"La phase travaux pourra avoir un impact sur la continuité écologique du cours d'eau, les écoulements et la qualité des eaux. En phase exploitation, des obstacles à la continuité écologique (migration des poissons vers l'amont, passage de la petite faune) peuvent subsister."*

- Compensations impossibles :

Il faut savoir que neuf parcelles du site ont fait l'objet d'un reboisement avec l'aide de financements publics (32 ha) et que deux parcelles accueillent des boisements compensateurs, décision prise lors du projet SNCF Réseau de ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (surface 1,6 ha). En conséquence, aux 70,50 ha sur le site d'implantation du projet, il faudra ajouter le défrichement de 114,86 ha pour les compensations écologiques.

Afin de compenser les zones humides impactées par le projet (38,9 ha), il est prévu de (soi-disant) restaurer six sites totalisant aujourd'hui 130 hectares mais dispersés dans plusieurs communes, dont une (Baurech) éloignée de Laruscade et inadaptée, ce qui ne facilite pas les échanges et nuit à la continuité écologique. De plus, ces sites sont déjà en zone humide et pour certains en bon état de conservation.

Comme le déclare la MRAe : *"L'équivalence entre les pertes de fonctionnalités des zones humides du projet et les gains des sites de compensation n'est pas démontrée."*

Comme le souligne le CNPN : *"Même si un effort local est fait pour limiter l'artificialisation, aucune compensation en "désartificialisation" n'est proposée pour remplacer cette perte nette de sol naturel."*

En admettant qu'un tel projet industriel soit économiquement viable et sachant que l'intérêt public majeur n'est pas démontré, nous considérons, comme le CNPN, que "la recherche d'alternatives satisfaisantes de moindre impact pour la biodiversité - condition d'octroi d'une demande de dérogation - n'est ainsi pas remplie" et que la localisation d'un tel projet est inenvisageable sur le site de Laruscade. C'est pourquoi la SEPANSO Gironde a engagé deux recours au Tribunal administratif : l'un visant la Déclaration d'utilité publique pour la création de la Zone d'activité économique, l'autre visant l'autorisation environnementale dérogeant à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. ■

Colette GOUANELLE,
Administratrice SEPANSO Aquitaine

ARRIVÉE DU NÉMATODE DU PIN

ALARME SUR LES FORÊTS DES LANDES DE GASCogne

La présence du Nématode du pin a été attestée, pour la première fois en France, sur Pin maritime dans le massif des Landes de Gascogne, à Seignosse (Landes), le 3 novembre 2025. Ravageur des conifères particulièrement redouté, c'est un organisme de quarantaine⁽¹⁾ qui fait l'objet d'un plan de surveillance réglementé aux niveaux européen et national, en termes de risque d'invasion sur un territoire et de mesures à prendre en cas d'arrivée. Vingt-cinq ans après son arrivée en Europe par la péninsule Ibérique, il vient menacer la pinède landaise, qui couvre près d'un million d'hectares.

Les bases biologiques

Dans ce paragraphe, nous allons poser la problématique des invasions biologiques et décrire la biologie des deux acteurs. Ces connaissances sont très évolutives.

> Les invasions biologiques

L'invasion biologique est un phénomène qui correspond à l'introduction volontaire ou involontaire par l'homme d'espèces dans une nouvelle aire géographique. Des effets délétères sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes apparaissent lorsque l'espèce établit des populations viables puis devient envahissante. Elle acquiert alors le statut d'Espèce Exotique Envahissante (EEE).

Nous avons trois types d'EEE : des végétaux, des animaux et des pathogènes et ravageurs. Les relations hôte-parasite sont très complexes et dynamiques. Commençons par la génétique. En situation d'endémisme, l'hôte évolue au cours des temps vers plus de résistance et le parasite évolue pour contourner ces résistances. La dynamique de leurs interactions rend stable le système. Un variant trop agressif du parasite est contre-sélectionné car il se suicide en tuant trop vite son hôte. La démographie du ravageur est en outre contrôlée par des contraintes abiotiques (climat, sol...) et biotiques (bactéries, virus, insectes, oiseaux, etc.). Ces équilibres se sont construits à l'échelle des temps géologiques. Un parasite exotique a peu de chance de

survivre dans l'aire d'introduction sauf s'il trouve un hôte compatible. Ils n'ont pas connu cette coévolution. En outre, l'organisme exotique arrive sans sa cohorte de régulateurs naturels. Le système peut devenir hors de contrôle et aller jusqu'à l'extinction de l'espèce victime. Prenons l'exemple du Châtaignier américain (*Castanea dentata*). C'était une espèce très commune de l'Est américain, représentant 25 % de la surface forestière des Appalaches. Un champignon parasite asiatique, *Cryphonectria parasitica*, introduit en 1904, a décimé cet arbre le menant au bord de l'extinction. Il reste aujourd'hui moins de 100 individus dans la nature.

Le Nématode du pin est originaire d'Amérique du Nord, où il ne cause pas de dégâts majeurs car les pins américains sont résistants ou tolérants suite à une longue coévolution avec le nématode. Son haut potentiel invasif en Europe résulte d'une association avec des espèces d'insectes qui y sont déjà présentes. À la dissémination naturelle par ces insectes vecteurs, s'ajoute celle par transport du bois ou de produits en bois.

> Le Nématode du pin

Bursaphelenchus xylophilus

Les nématodes sont des petits vers ronds et effilés, très communs et peu connus du public. Les plus grands atteignent 10 cm. Il en existerait de



▲ Nématode du pin *B. xylophilus* sous une loupe binoculaire

300 000 à 500 000 espèces, dont 27 000 sont décrites. En majorité, ce sont des parasites des végétaux et des animaux. Ils sont très résistants aux conditions extrêmes.

Le Nématode du pin mesure moins d'un millimètre. C'est, à l'heure actuelle, le plus dangereux organisme pathogène pour les pins sur le continent eurasiatique, ayant déjà provoqué la mort de centaines de millions d'arbres. Il parasite surtout les pins mais il peut aussi infecter les épicéas, les cèdres, le douglas, le mélèze. Il se nourrit des cellules de parenchyme et de l'épithélium, provoquant des phénomènes de cavitation⁽²⁾ entraînant l'arrêt de la circulation de la sève et déclenchant le flétrissement puis la mort des arbres en quelques semaines. L'espèce, originaire du Nord-Est américain, a été introduite au Japon, en Chine, en Corée et à Taïwan au milieu du XX^{ème} siècle. En Europe, sa présence est attestée au Portugal en 1999, en Espagne en 2008, puis maintenant en France en 2025.

> Le Monochame de Provence

Monomachus galloprovincialis

Le nématode seul ne peut pas passer d'un arbre à l'autre. Il est transmis par un insecte (*Monochamus galloprovincialis*) qui est un grand coléoptère longicorne⁽³⁾ des forêts de conifères. Sa taille varie de 21 à 35 mm.

Les adultes immatures mâles et femelles, émergeant de leur arbre hôte, consomment l'écorce des jeunes rameaux sur les différentes espèces de pins du sud de l'Europe (Pin maritime, sylvestre, noir, d'Alep) mais aussi d'épicéas et de douglas. C'est majoritairement (75 % des cas) lors de cette activité d'alimentation sur pousses vertes que les monochames transmettent les nématodes qu'ils transportent dans leurs trachées⁽⁴⁾.

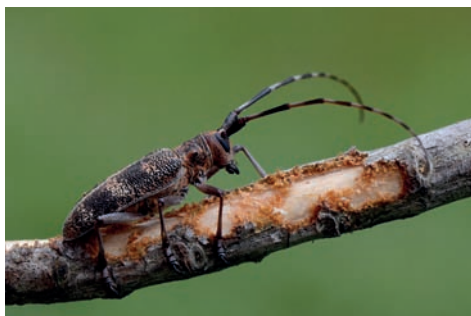
Après fécondation dans les houppiers, la femelle adulte est ensuite attirée par les arbres dépérissants (soit en raison d'un stress hydrique, d'une attaque de scolytes ou d'une infection par le nématode) où elle pond plusieurs dizaines d'œufs dans des encoches sur l'écorce. Les jeunes larves se nourrissent aux dépens du liber sous-cortical⁽⁵⁾.

Les stades larvaires suivants creusent une galerie qui pénètre dans le xylème⁽⁶⁾ puis dans le bois de cœur.

C'est au stade nymphal⁽⁷⁾ que les nématodes présents dans l'arbre s'insèrent dans les trachées de l'insecte.

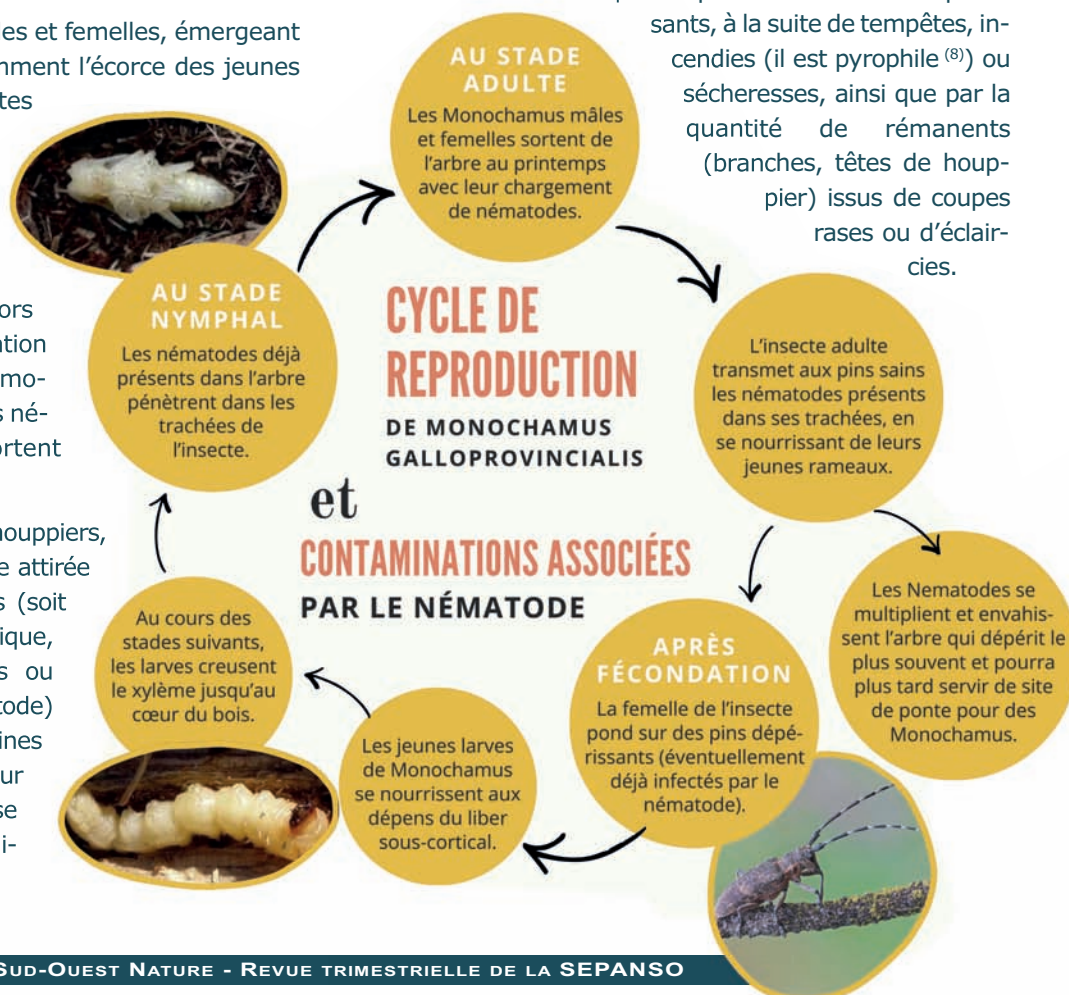
Les jeunes adultes émergent de l'arbre en emportant alors leur chargement de nématodes, bouclant ainsi le cycle épidémique.

Il faut donc qu'un arbre soit visité deux fois, par des monochames différents, pour que l'épidémie de Nématode du pin se développe : une fois lors de l'alimentation des jeunes adultes immatures sur les pousses de cet arbre encore vert (phase de transmission à l'arbre) et une autre fois lors de la ponte par une femelle mature sur le même arbre devenu dépérissant, de sorte que les nématodes présents dans le bois puissent se fixer sur les jeunes individus fils et filles avant leur émergence (phase de contamination du monochame).



© Inge VAN HALDER (INRA Bioéco)

L'aire de répartition de *M. galloprovincialis* est vaste car il est présent dans quasi toute l'Europe, en Afrique du Nord et dans le Caucase. En France, il occupe tout le territoire à l'exception des zones montagneuses (où sont présentes deux autres espèces, *Monochamus sutor* et *M. sartor*). La dynamique des populations de *M. galloprovincialis* est favorisée par la présence d'arbres dépérissants, à la suite de tempêtes, incendies (il est pyrophile⁽⁸⁾) ou sécheresses, ainsi que par la quantité de rémanents (branches, têtes de houppier) issus de coupes rases ou d'éclaircies.



L'arrivée du nématode

Le nématode est obligatoirement transmis d'un arbre à l'autre par l'insecte vecteur qui a une capacité de déplacement naturel de quelques km à quelques dizaines de km. Le plus proche foyer, en Galice, étant à 900 km, son arrivée en France est très probablement liée à un transport de bois contenant des insectes vecteurs porteurs du nématode, qui ont ensuite contaminé les arbres du foyer identifié.

Les mesures de lutte

Ces mesures ont été prises sous la forme d'arrêtés spécifiques du Préfet de Région. Ils reprennent et mettent en œuvre les règles d'un protocole européen qui se déclenche lorsqu'un nouveau foyer de Nématode du pin est identifié. Ces mesures sont d'application immédiate et obligatoire.

Tous les conifères, sauf thuyas et cyprès, sont déclarés sensibles qu'ils soient situés en forêt, en parc public ou dans les jardins privés.

La zone concernée comprend une zone infestée de 500 mètres de rayon autour des arbres contaminés où tous les arbres sensibles doivent être abattus et une zone tampon de 20 km autour de cette zone infestée où seuls les arbres morts ou dépérissants, quelle qu'en soit la cause, sont abattus.

Les travaux d'abattage, de taille, d'élagage et de dessouchage de végétaux sensibles sont soumis à autorisation et possibles seulement pendant la période froide de novembre à mars où l'insecte vecteur est en diapause dans les arbres (avant envol au printemps suivant).

Dans la zone délimitée des 20 km, la circulation et la sortie des végétaux sensibles (bois et écorces) sont interdites sauf autorisation, de novembre à mars, avec échantillonnage de contrôle, et orientées vers des industries de première transformation agréées (papeterie, panneaux, bois énergie, sciage). Les produits bois doivent être traités selon la norme NIMP 15 (chauffage au cœur du bois à 56 °C pendant 30 min) pour pouvoir être exportés hors de la zone délimitée.

Les végétaux sensibles (résineux), le bois et les écorces sensibles en provenance de l'extérieur de la zone délimitée peuvent y rentrer. La circulation en transit des végétaux sensibles reste autorisée. Les mesures sont appliquées pendant quatre ans à partir de la date de l'opération d'éradication. Si de nouveaux foyers sont déclarés pendant ces quatre années, les mesures sont prolongées d'autant.

Les conséquences de l'invasion

Il est encore difficile de prévoir l'impact du nématode sur le massif landais en cas d'échec des opérations d'éradication. Cependant, l'exemple des pays atteints montre une perte lente, progressive mais inéluctable de la ressource en pins.

Le Pin maritime couvre près d'un million d'hectares dans les départements des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne. La filière bois en Nouvelle-Aquitaine repose essentiellement sur l'exploitation des plantations de Pin maritime. Elle pèse 10 milliards d'euros et entretient 60 000 emplois. L'activité touristique est aussi importante économiquement et elle dépend de la qualité des paysages forestiers.

L'emploi forestier est un souci majeur pour une large part de la population rurale d'Aquitaine. Un effondrement durable de la ressource en bois provoquerait donc un problème humain dramatique. La forêt est un espace de vie quotidien avec un attachement fort aux paysages de la pinède, un espace d'activités du terroir comme le ramassage de champignons, un espace de détente et de loisir avec la promenade. Une modification brutale du paysage entraînerait une dégradation de la qualité de vie d'une large population.

La pinède participe à de nombreux services écosystémiques : lutte contre l'érosion du cordon dunaire, régulation du régime hydraulique, atténuation des extrêmes climatiques, fixation du CO₂, etc. La perte du Pin maritime altérerait fortement ces fonctions. Contrairement à ce que beaucoup pensent, la pinède héberge une biodiversité intéressante, plus particulièrement dans les dunes, les peuplements mélangés avec des feuillus et les peuplements de vieux arbres.

Si on peut espérer que la structure paysagère du massif forestier, la présence des feuillus (ripisylve, îlots, sous-étage), la diversité génétique des peuplements de pins viennent freiner la dissémination du nématode par le monochame, des travaux de recherche sont nécessaires pour évaluer précisément leur rôle dans l'atténuation des impacts du nématode sur l'écosystème forestier landais. ■

> Auteurs

Alexis Ducousso, administrateur SEPANSO Aquitaine, chargé de mission INRAe, BIOGECO et Université de Bordeaux
Hervé Le Boulter, administrateur SEPANSO Aquitaine, retraité recherche forestière ONF
Hervé Jactel, directeur de recherche, spécialiste en entomologie forestière, BIOGECO, INRAe et Université de Bordeaux

(1) Un organisme de quarantaine, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), est un organisme nuisible qui peut causer des dommages économiques à une région, mais qui n'est pas encore présent ou qui est présent de manière limitée.

(2) Entrée d'air dans le circuit de circulation d'eau des arbres, qui empêche la montée de sève brute

(3) Famille d'insectes à très longues antennes de l'ordre des Coléoptères

(4) Réseau de tubes qui distribuent l'air dans l'organisme des insectes

(5) Tissu situé sous l'écorce, dans lequel la sève élaborée lors de la photosynthèse redescend dans l'arbre

(6) Tissu qui constitue le bois et dans lequel monte la sève brute à partir des racines

(7) Dernier stade de la métamorphose, entre le dernier stade larvaire et le stade adulte

(8) Espèce qui bénéficie du bois brûlé

Huit ans de lutte, des recours et des études naturalistes... et, à la clé, l'abandon définitif du projet de ZAC au Parc d'hiver. Retour sur une victoire juridique qui est d'abord celle d'une forêt littorale et de sa biodiversité.

PARC D'HIVER à Mimizan



17 HECTARES DE FORÊT LITTORALE SAUVÉS DE L'URBANISATION

Une forêt littorale enfin reconnue pour ce qu'elle est

Pour beaucoup de Mimizannais, le Parc d'hiver est une bouffée d'oxygène : une pinède et une chênaie en lisière du courant de Mimizan, à l'écart du tumulte estival, où l'on marche sur un sable doux à l'ombre des arbres. Longtemps considéré comme une "réserve foncière", le site devait accueillir lotissements, voiries, parkings et équipements - autant de transformations qui auraient effacé l'esprit du lieu. La mobilisation de la SEPANSO Landes, du Collectif du Parc d'hiver et de nombreux soutiens a changé la donne : le juge administratif a reconnu son caractère d'espace remarquable du littoral, le rôle de boisement significatif à protéger, l'illégalité du défrichement et, au final, l'absence de vocation urbanisable du site.

Des habitants discrets... mais déterminants

En 2023, l'association Cistude Nature a conduit une étude écologique approfondie, confirmant que la valeur du site dépasse largement le seul "beau paysage". Les naturalistes y ont notamment recensé au moins 27 espèces protégées et 13 espèces de chauves-souris, dont plusieurs rares ou menacées. À noter la présence de la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), espèce d'intérêt communautaire rare à l'échelle régionale. La nuit, les détecteurs à ultrasons le révèlent : le Parc d'hiver est un grand territoire de chasse et de transit pour les chiroptères, et sans doute un site de gîte pour certaines espèces.

Romulea bulbocodium : une petite fleur qui en dit long

Cette petite bulbeuse de la famille des Iridacées se reconnaît à ses fleurs étoilées, blanc violacé à cœur jaune, qui émergent au ras du sol dans les pelouses sableuses et les sous-bois clairs. Elle apparaît tôt dans la saison, quand le promeneur pense encore que "rien n'a vraiment commencé". Sa présence raconte un sol et un milieu encore préservés,

un jeu naturel d'ombre et de lumière créé par le couvert forestier et une flore typique des milieux littoraux sableux, sensible aux tassements, enrobés et terrassements.

De la victoire juridique à la protection durable

> Protéger dans le PLU

Lors de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme, il est impératif de classer le Parc d'hiver en zone naturelle (N) et de le doter d'un espace boisé classé (EBC) couvrant pinède et chênaie. L'EBC protège les boisements contre défrichements et constructions : ici, la forêt passe avant le béton.

> Consolider par des engagements privés

Sur les parcelles privées, il est possible de conclure des obligations réelles environnementales (ORE) entre propriétaires et une association ou une collectivité, prévoyant des engagements de gestion favorables au vivant (maintien du couvert, zones humides, restrictions de coupes...) qui suivent le terrain même en cas de vente.

> Gérer la forêt pour le vivant

Éviter les coupes rases ; garder des arbres sénescents et du bois mort ; préserver lisières, clairières et petites zones humides ; associer habitants, naturalistes et associations au suivi (inventaires, sorties nature, sciences participatives).

Une victoire qui engage l'avenir

Cette bataille gagnée est un aboutissement et un point de départ. À nous de la transformer en protection durable : classement adapté au PLU, ORE volontaires et gestion forestière respectueuse. Pour que, longtemps encore, les chauves-souris chassent au-dessus des clairières, que *Romulea bulbocodium* fleurisse dans le sable et que les habitants puissent dire :

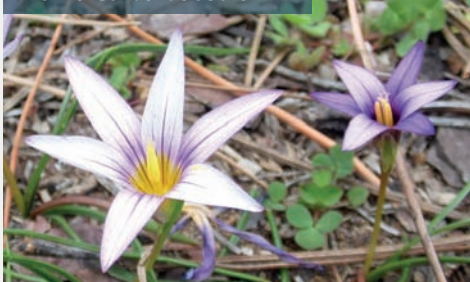
**"Là, au Parc d'hiver,
on a choisi la forêt." ■**

Jean DUPOUY et Joëlle GILLIBERT,
Administrateurs SEPANSO Landes

Pipistrelle de Nathusius



Romulea bulbocodium



HERBE DU DIABLE

LE DATURA S'INVITE EN AQUITAINE

Ses jolies fleurs blanches ou légèrement violacées, en cornet-trompette, m'avaient fascinée en les découvrant dans les jardins de Libreville en Afrique centrale, jusqu'à ce cours du pharmacien botaniste Robert Pujol, expert d'un centre antipoison à l'époque. Il nous raconta, en 2013, le retrait express de milliers de boîtes de haricots verts de certains supermarchés, suite à l'appel d'un consommateur ayant découvert une grosse bille hérissée de piquants au milieu de ses haricots verts... Fort heureusement, il n'y goûta pas ! C'était un fruit du *Datura stramoine* - *Datura stramonium* L. - dont la consommation aurait pu être mortelle, d'où le retrait immédiat des rayons de tout ce lot de haricots verts.

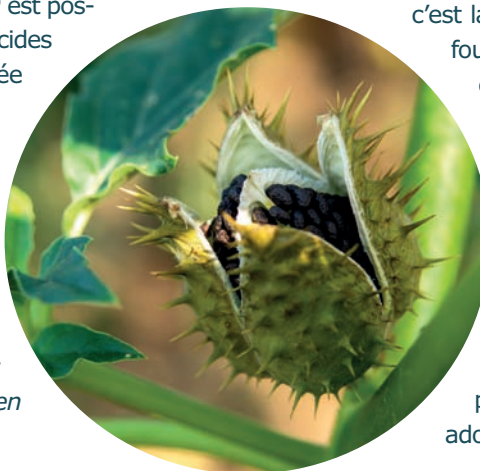
Plante à deux visages, remède et poison, le datura est aussi utilisé pour ses propriétés médicinales à très faibles doses et sous stricte surveillance médicale de spécialistes. Parmi les utilisations, signalons l'atropine bien connue pour ses propriétés de dilatation des pupilles lors d'examen ophtalmologiques.

Originaire du Mexique et du Sud-Ouest des États-Unis, le datura s'est naturalisé sous notre climat aquitain, devenant l'une des plantes exotiques envahissantes très surveillées, un fléau pour les agriculteurs ou les éleveurs. Il se développe depuis une dizaine d'années dans nos champs et bordures de chemins, en forêt landaise comme dans le piémont béarnais, exaspérant les agriculteurs.

Chaque fruit produit en effet des centaines de graines qui se disséminent facilement et peuvent germer à plus de 10 cm de profondeur. Certaines cultures sont ainsi envahies, nécessitant une surveillance quotidienne et l'arrachage à la main très pénible des pieds au milieu du maïs⁽¹⁾, du sorgho, du tournesol, du chanvre, du sarrasin et du maraîchage.

Désormais, une télédétection par drone⁽²⁾ est possible mais l'utilisation envisagée d'herbicides pulvérisés par les mêmes drones (proposée par Maisadour) est controversée⁽³⁾.

Autre conseil d'un négociant en maïs : *"Ensuite, il ne faut pas brûler les plantes arrachées, car les fumées sont hallucinogènes, mais les jeter à la poubelle pour incinération. Si les bogues sont déjà formés, couper les fruits, les collecter dans un seau ou une bâche, puis les jeter à la poubelle pour incinération, en évitant de les laisser tomber au sol."*



© Andreas ROCKSTEIN

Les dangers du datura : toxicité, trafic, exportation

L'ensemble de la plante est extrêmement toxique (à manipuler avec des gants), provoquant des tachycardies jusqu'à parfois l'arrêt cardiaque, hallucinogène bien connu des chamans, induisant transes, confusion mentale ou des convulsions. Elle contient en effet des alcaloïdes puissants, dont certains sont utilisés à des fins thérapeutiques à très faible dose :

- > graines : concentration très élevée en scopolamine et atropine
- > feuilles : contiennent des doses toxiques d'hyoscyamine
- > fleurs : risque d'intoxication par inhalation des vapeurs
- > racines : quantités importantes d'alcaloïdes, mais rarement consommées

Ainsi, tout contact ou ingestion d'une partie de la plante peut intoxiquer les humains comme les animaux. À noter que la plante fraîche n'attire pas les équidés, mais c'est la contamination accidentelle de leur fourrage (graines, fleurs ou feuilles séchées) qui peut les intoxiquer.

Une drogue objet de trafic

Il a également été signalé qu'un trafic s'organisait pour cueillir et proposer illégalement des plantes séchées aux fins d'expériences hallucinogènes. Aussi, la surveillance doit-elle se renforcer partout si nous voulons protéger nos adolescents particulièrement curieux.

et dans nos assiettes !

Arvalis indique ici les taux admis dans le grain vendu, en microgrammes pour les humains ou en grammes pour les animaux (les pauvres !).

NB : un microgramme est égal à un millième de milligramme ou un millionième de gramme.

Teneurs maximales réglementaires en alcaloïdes tropaniques (atropine et scopolamine) dans différentes céréales et produits céréaliers destinés à la nutrition humaine depuis le 01/09/2022

	Teneur maximale réglementaire de la somme de l'atropine et de la scopolamine
Céréales	
Maïs grain	15 µg/kg
Sarrasin	10 µg/kg
Millet et sorgho	5 µg/kg
Céréales pour consommation directe	
Maïs popcorn, autres maïs	5 µg/kg
Sarrasin	10 µg/kg
Millet, sorgho	5 µg/kg
Produits transformés	
Produits de mouture de sarrasin	10 µg/kg
Produits de mouture de millet, sorgho et maïs	5 µg/kg
Préparations à base de céréales pour nourrissons et jeunes enfants contenant du millet, du sorgho, du sarrasin, du maïs ou des produits qui en sont dérivés	1 µg/kg atropine et 1 µg/kg scopolamine

Pour l'alimentation animale, la limite réglementaire concerne la quantité de graines de datura : elle est fixée à 1 g/kg dans toutes les matières premières ou aliments pour animaux (directive européenne 2002/32) mais des discussions sont en cours pour une limite abaissée à 0,5 g/kg avec une possible application au 1^{er} juillet 2025.

Source : www.arvalis.fr

Que font nos communes, sont-elles averties ?

En 2020, je découvris de nombreux pieds fleurissant partout entre Soorts-Hossegor, Seignosse et Josse, au point d'avertir le service environnement de certaines communes dont celle de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Sans réponse, j'engageai la recherche du propriétaire de la parcelle, qui était une coupe rase de pins (encore une), proche de champs de maïs et d'une pépinière. En 2024, cette parcelle de plusieurs hectares fut donc "nettoyée", aucun datura ne réapparut, le forestier replanta... des pins.

Plus insidieux, la ville de Pau créa en 2024 divers massifs à végétaliser, place de la Monnaie, en important de la terre pour ces massifs. Laissés en friche une saison, diverses graines dormantes germèrent dont plusieurs de *Datura stramoine*, fleurissant allègrement durant le printemps.

La ville de Pau fut donc aussitôt avertie mais, sans s'en préoccuper, laissa produire dans ces massifs des dizaines de fruits dont une photo en atteste ci-contre. Pas de nouvelle apparition en 2025, les oiseaux auront-ils disséminé quelques

graines dans Pau ? D'où provenait cette terre infestée de datura et qui s'en était débarrassé ainsi ? Mystère.

En conclusion, nous espérons que ces témoignages pourront être diffusés afin que le grand public comme nos élus aquitains et leurs services puissent prendre conscience de la nécessité de limiter la prolifération du *Datura stramoine* en faisant arracher, avant floraison, les plants apparaissant dans les espaces verts des villes et des villages. ■

Marianne DUCAMP, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques



▲ Coupe rase à St-Vincent-de-Tyrosse, envahie de pieds de datura (sept 2020)



▲ Place de la Monnaie à Pau, le 4 juillet 2023

(1) Le site d'Arvalis y consacre tout un chapitre : www.arvalis.fr/infos-techniques/eviter-tout-prix-le-datura-dans-les-mais

(2) www.reussir.fr/grandes-cultures/la-teledection-du-datura-par-drone-me-coute-72-euha-mais-cest-un-outil-de-lutte-indispensable-sur

(3) Le Sénat s'empare du sujet : www.terre-net.fr/senat/article/226648/le-senat-vote-pour-une-utilisation-experimentale-de-drones

FASCINANTES MIGRATIONS

UN COMPROMIS GAGNANT MAIS FRAGILE !

Bernaches cravants en hivernage
(Bassin d'Arcachon)

La migration des oiseaux est l'un des phénomènes les plus fascinants de la nature. Des cellules aux organismes complexes, de nombreux êtres vivants se déplacent pour répondre aux variations de leur environnement. Les saumons remontent les fleuves pour se reproduire, les gnous traversent les savanes africaines à la recherche de pâturages, les baleines parcourent les océans entre zones d'alimentation et de reproduction, tandis que des insectes, comme le papillon monarque, accomplissent des voyages transgénérationnels d'une précision remarquable. Ces mouvements ne sont jamais aléatoires : ils sont le produit de pressions évolutives fortes, façonnant des stratégies adaptatives fondées sur l'anticipation des contraintes spatiales et temporelles.

Chez les vertébrés terrestres, la migration représente une réponse majeure à la variabilité saisonnière des ressources et des conditions climatiques. Elle implique des arbitrages complexes entre coûts énergétiques, risques de mortalité et bénéfices reproducteurs ; on parle de "fitness" (compromis évolutifs).

Parmi l'ensemble des taxons ⁽¹⁾ migrateurs, les oiseaux occupent une place singulière. Par l'ampleur de leurs déplacements, la diversité des stratégies mises en œuvre et la finesse des adaptations physiologiques et comportementales mobilisées, ils incarnent l'une des expressions les plus abouties de la migration animale.

La migration aviaire n'est pas seulement un spectacle naturel impressionnant ; elle est avant tout une stratégie évolutive majeure, structurante pour la dynamique des populations. Elle influence la survie, la reproduction, les interactions avec les parasites et les pathogènes, et s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de changements globaux qui en modifient profondément les équilibres. Comprendre la migration des oiseaux, c'est ainsi éclairer à la fois la puissance adaptative du vivant et sa vulnérabilité face aux transformations rapides de l'environnement.

La migration des oiseaux constitue l'un des phénomènes biologiques les plus spectaculaires observables à l'échelle du globe. Chaque année, plusieurs milliards d'oiseaux quittent leur site de reproduction pour rejoindre des zones d'hivernage parfois situées à des milliers de kilomètres, traversant continents, océans, déserts et chaînes

de montagnes. Ces déplacements, souvent synchronisés à l'échelle des populations, reposent sur des mécanismes d'orientation sophistiqués, intégrant des repères astronomiques, géomagnétiques, olfactifs et paysagers.

Loin d'être un simple comportement saisonnier, la migration est une stratégie évolutive complexe, façonnée par des pressions de sélection multiples. Elle engage l'ensemble de la biologie des individus : morphologie, physiologie, comportement, immunité, reproduction. À travers elle, se lisent les compromis fondamentaux du vivant entre coûts et bénéfices, risques et opportunités, stabilité et mouvement.

Une solution aux besoins énergétiques

D'un point de vue évolutif, la migration est apparue comme une réponse aux variations spatio-temporelles des ressources. Dans les régions tempérées et boréales, la saisonnalité impose de fortes contraintes : disponibilité fluctuante de la nourriture, conditions climatiques rigoureuses, raccourcissement de la photopériode ⁽²⁾. Migrer permet d'exploiter temporairement des milieux hautement productifs pour la reproduction et l'élevage des jeunes, puis de rejoindre des zones plus clémentes lorsque ces conditions se dégradent.

La migration n'est cependant pas universelle. De nombreuses espèces sont sédentaires ou partiellement migratrices, ce qui témoigne de la pluralité des stratégies possibles. Les modèles théoriques et empiriques proposent que la migration soit maintenue dans l'évolution lorsque les gains en survie et en succès reproducteur dépassent les coûts

énergétiques et les risques associés au déplacement. Ces coûts incluent notamment la dépense énergétique du vol, l'exposition accrue à la prédation, les conditions météorologiques extrêmes et la mortalité directe en cours de trajet.

Les oiseaux qui migrent vers des zones d'hivernage de haute qualité bénéficient souvent de meilleures conditions corporelles, ce qui leur permet de revenir plus tôt sur les sites de reproduction. Cette avance (phénologique⁽³⁾) se traduit fréquemment par un accès prioritaire aux territoires de qualité, une synchronisation optimale avec les pics de ressources alimentaires et, in fine, un meilleur succès reproducteur.

Cependant, ces bénéfices s'accompagnent de coûts variables selon les individus. Les stratégies migratoires ne sont pas homogènes au sein d'une population : certains individus parcourent de longues distances, d'autres hivernent plus près ; certains effectuent des haltes prolongées, d'autres minimisent les escales. Cette diversité reflète des compromis individuels entre performance, condition physique, âge et expérience.

La migration implique une modulation fine des comportements en fonction du contexte biologique. Les études comportementales montrent que les oiseaux adaptent leur prise de risque au cours de l'année. Lors des haltes migratoires, période critique de reconstitution des réserves énergétiques, de nombreuses espèces adoptent des comportements plus audacieux : distances de fuite réduites, exploitation intensive des habitats, tolérance accrue aux perturbations.

Cette capacité temporaire à supporter le risque reflète un état physiologique contraint : un individu affaibli par le vol doit impérativement se réalimenter pour poursuivre sa migration. À l'inverse, en période de reproduction ou d'hivernage stable, les oiseaux privilégient des stratégies d'évite-

ment du risque, maximisant leur survie à long terme.

Ces ajustements comportementaux illustrent la plasticité remarquable des oiseaux migrateurs et soulignent que la migration ne peut être comprise indépendamment du cycle de vie complet des individus.

Ainsi, la migration est le produit d'un équilibre dynamique, entre contraintes environnementales et performances biologiques.

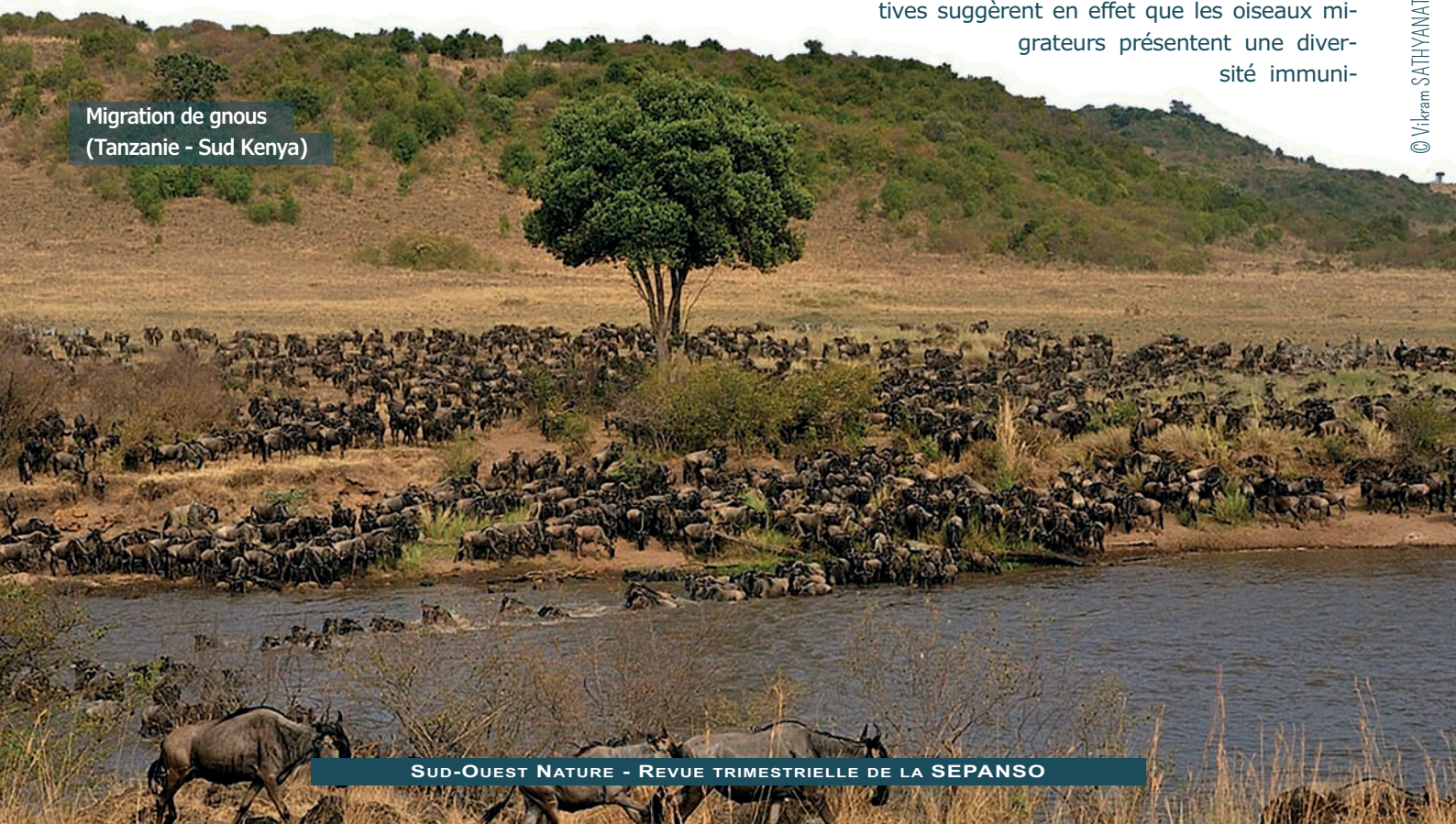
Une stratégie ambivalente face aux risques infectieux

Au-delà des aspects énergétiques et comportementaux, la migration influence profondément les interactions entre hôtes et parasites. Plusieurs hypothèses ont été proposées pour expliquer comment la migration peut réduire la pression parasitaire.

La première est celle de "l'échappement migratoire" : en quittant des zones fortement infestées, les oiseaux réduisent leur exposition aux parasites et agents pathogènes locaux. La seconde, dite de "l'élimination migratoire", suggère que les individus les plus infectés sont moins capables d'accomplir la migration et disparaissent en cours de route, ce qui purgerait la population. La troisième hypothèse, celle de "la récupération migratoire", postule que certains environnements d'hivernage sont moins favorables aux parasites, permettant aux hôtes de se rétablir.

Ces mécanismes ne sont pas exclusifs et peuvent agir conjointement. Ils conduisent à une idée importante : la migration pourrait, dans certains contextes, constituer une stratégie alternative à l'investissement dans un système immunitaire coûteux. Certaines études comparatives suggèrent en effet que les oiseaux migrateurs présentent une diversité immuni-

Migration de gnous
(Tanzanie - Sud Kenya)



taire plus faible que les espèces sédentaires tropicales, ce qui pourrait illustrer un compromis évolutif.

Si la migration peut limiter certains risques infectieux, elle en amplifie d'autres. Les oiseaux migrateurs jouent un rôle central dans la dynamique mondiale de plusieurs agents pathogènes, notamment les virus Influenza A responsables de la grippe aviaire.

Les anatidés sont reconnus comme des réservoirs naturels de ces virus, qu'ils peuvent héberger sans symptômes apparents. Lors des migrations, la concentration d'individus sur les zones humides favorise la transmission directe et indirecte, notamment via l'environnement. Les virus peuvent persister dans l'eau, les sédiments et les fientes, créant des foyers de contamination.

Les modèles épidémiologiques montrent que la migration contribue à la diffusion spatiale des virus, reliant des régions parfois très éloignées. Cette diffusion n'est pas linéaire : elle dépend des routes migratoires, de la phénologie, de la structure des populations et des interactions avec les espèces domestiques.

Les épisodes récents et actuels de grippe aviaire hautement pathogène en Europe ont mis en lumière la vulnérabilité des oiseaux migrateurs. Des mortalités importantes ont été observées chez plusieurs espèces, dont la Grue cendrée, emblématique des migrations transcontinentales.

Ces crises révèlent un paradoxe : la migration, stratégie adaptative majeure, peut devenir un facteur de vulnérabilité dans un monde fortement anthropisé. Artificialisation des habitats, concentration des oiseaux sur un nombre réduit de zones humides, changements climatiques modifiant les routes et les calendriers migratoires, interactions accrues avec les élevages industriels : autant de facteurs qui modifient profondément les équilibres sanitaires.

Face à ces enjeux, les associations de protection de la nature, telles que la SEPANSO Aquitaine, jouent un rôle essentiel. Surveillance des populations, signalement des mortalités, participation aux réseaux de veille sanitaire... ces actions contribuent à limiter les risques de propagation et à améliorer la compréhension des dynamiques épidémiologiques.

La migration des oiseaux illustre assez clairement l'interdépendance des systèmes biologiques et la nécessité d'une vision intégrée de la conservation et de la santé. Considérer conjointement la santé des écosystèmes, des animaux et des humains semble aujourd'hui le seul

cadre de référence envisageable pour maintenir le compromis social et environnemental des territoires.

Malgré les risques et les vulnérabilités, la migration demeure un objet d'émerveillement. Elle révèle la capacité du vivant à anticiper, à se déplacer à grande échelle, à ajuster finement ses comportements et sa physiologie. Chaque trajectoire migratoire est le fruit de milliers de générations de sélection naturelle, inscrite dans les gènes mais modulée par l'expérience individuelle.

Observer une migration, c'est assister à l'expression concrète de cette évolution : une stratégie imparfaite mais efficace, fragile mais persistante, qui relie les continents.

Comprendre la migration, c'est accepter l'ambivalence d'un phénomène à la fois puissant et vulnérable, qui continue de fasciner parce qu'il incarne une capacité du vivant à s'adapter dans un monde changeant. ■

Xavier CHEVILLOT,
Directeur de la SEPANSO Aquitaine

UN NOUVEAU CONSERVATEUR

à la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière



Nous tenions à souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, Guillaume Caillon, qui assurera le poste de Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière en remplacement de Coralie Curny, partie pour un poste à Réserves Naturelles de France.

Arrivé le vendredi 19 septembre 2025 pour les 40 ans de la Réserve, Guillaume aura pour mission de coordonner les actions de la Réserve naturelle et d'encadrer l'équipe de salariés (gestion financière et administrative).

Originaire de la région toulousaine, il s'agit de sa deuxième expérience en Réserve naturelle après un passage en Auvergne. Bienvenue à lui ! ■

L'équipe de la SEPANLOG

⁽¹⁾ Unité taxinomique (telle qu'une famille, un genre, une espèce)

⁽²⁾ Durée quotidienne du jour, considérée du point de vue de ses effets biologiques sur un organisme

⁽³⁾ Phénologie : Étude des événements cycliques de la nature (floraison, migration, nidification...) en fonction des variations saisonnières du climat

Le balisage est un outil de gestion essentiel, destiné à canaliser les visiteurs au sein d'un espace naturel sensible. En France, certaines Réserves naturelles bénéficient d'un balisage inchangé depuis des décennies. À la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, la réalité est tout autre. Ici, à l'instar du mythe de Sisyphe, les gardes de la Réserve sont condamnés à recommencer sans cesse une tâche titanesque : maintenir un balisage que la nature s'acharne à effacer. Un combat quotidien digne des travaux d'Hercule.



LES **XII** TRAVAUX D'ARGUIN

Quand les équipes de terrain font face aux éléments

de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin



Chaque année, dès le début du printemps, après que les tempêtes hivernales ont remodelé les bancs de sable comme l'Hydre de Lerne régénérant ses têtes, les oiseaux marins reviennent nicher dans les dunes végétalisées. Dans le même temps, l'activité nautique du Bassin d'Arcachon s'intensifie. Les agents de la SEPANSO Aquitaine entrent alors en scène, engagés dans une course contre la montre : protéger la quiétude de la Réserve, baliser les zones de protection intégrale en un temps record et maintenir un dispositif sans faille.

Commence alors un premier travail herculéen : trouver, charger et transporter plus de 180 "pignots" et plus de 3 000 mètres de cordage. Trouver des piquets ? Oui, car le choix a été fait d'utiliser exclusivement du bois brut. Lorsqu'il en manque, l'équipe se fait glaneuse, à la manière d'Hercule capturant la biche de Cérynie, récupérant les pignots échoués durant l'hiver au pied de la dune du Pilat.

Une fois sur le banc, un nouveau défi s'impose. Armés de pelles, les agents affrontent un sable capricieux, tantôt dur comme la pierre, tantôt sec et fuyant comme de la poussière, rappelant les écuries d'Augias qu'il faut nettoyer contre toute logique. Il faut enfoncer chaque piquet sur près d'un mètre. Quand le sable est mouillé et résiste aux muscles, l'ingéniosité prend le relais : inspirée des ostréiculteurs, l'équipe utilise une motopompe équipée de longs tuyaux, parfois tractée sur des centaines de

mètres, l'eau jusqu'aux cuisses. L'eau jaillit, le sable cède, le piquet s'enfonce : le balisage se dresse.

Mais l'épreuve ne s'arrête pas là. Il faut aussi baliser la zone de protection intégrale côté océan, pour les plaisanciers arrivant de l'Ouest. Manilles, émerillons, chaînes et corps-morts sont préparés, assemblés et reliés aux bouées. Le chargement des corps-morts sur le navire de la Réserve est sans doute l'un des travaux les plus éprouvants, évoquant le transport des pommes d'or du jardin des Hespérides. Les bouées sont ensuite mouillées tous les 200 mètres le long du banc d'Arguin.

Comme si ces épreuves ne suffisaient pas, l'équipe conçoit, fabrique et installe également plusieurs panneaux sur les bancs d'Arguin et du Toulouquet. Ces balises modernes, gardiennes de la règle, informent les visiteurs et leur permettent de profiter des lieux en pleine conscience, à l'image de Cerbère maintenu hors du monde des vivants.

Enfin, lorsque les piquets sont alignés, le cordage tendu, les bouées en place et les panneaux installés, le calme peut revenir. Les oiseaux peuvent pépier, chanter, gazouiller et jaboter en toute quiétude, tandis que les gardiens de la Réserve savourent une victoire toujours provisoire.

Car ici, l'océan et le vent sont des adversaires infatigables. Ils façonnent sans cesse le paysage et mettent le balisage à rude épreuve. Un coup de vent, et c'est un panneau qui tombe. Un coup de mer, et c'est un piquet qui se brise, un cordage qui s'emmêle comme un serpent marin. Avez-vous déjà tenté de démêler cent mètres de corde battus par les vagues ? Chaque jour, tel Hercule face à l'Hydre, il faut revenir, réparer, recommencer. Car la moindre faille est aussitôt interprétée par certains visiteurs comme une invitation à franchir les limites... et à transformer ces travaux sans fin en véritable légende. ■

François DINDINAUD, Garde technicien RNN Arguin
et Benoit DUMEAU, Conservateur RNN Arguin

DE LA SALLE DE CLASSE À LA GESTION D'UN ESPACE NATUREL

avec la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau

Depuis la dernière rentrée scolaire, les élèves de cinquième du collège de Lacanau ville collaborent avec la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau sur un nouveau projet ambitieux : la mise en place d'une Aire Terrestre Éducative (ATE).

Ce dispositif, soutenu par l'Office français de la biodiversité, vise à reconnecter les jeunes à la nature en les impliquant directement dans la gestion d'un espace naturel.

Pionniers dans cette démarche, les élèves de cette première année ont commencé par déterminer collectivement un site répondant à plusieurs critères : proximité, sécurité, accessibilité, richesse écologique et possibilités d'action. Une fois choisi, ce lieu devient leur Aire Terrestre Éducative, c'est-à-dire un espace dont la **protection**, la **gestion** et la **valorisation** sont confiées aux collégiens.

Le projet s'inscrit dans la durée. À la fin de chaque année scolaire, les élèves transmettent aux futurs cinquièmes l'état d'avancement des travaux et leur délèguent la gestion du site, assurant ainsi une continuité et une progression pluriannuelle. Les cinq classes de cinquième, soit 137 élèves, participent à cette gouvernance partagée : la parole de chacun compte et les décisions sont prises par les délégués de classe après un temps de concertation collectif.

L'ATE constitue un véritable projet multidisciplinaire, mobilisant des compétences variées : découverte des paysages médocains, compréhension des activités humaines et de leurs impacts, inventaires de la faune et de la flore, sensibilisation à la qualité de l'eau ou encore réflexion sur les usages du territoire.

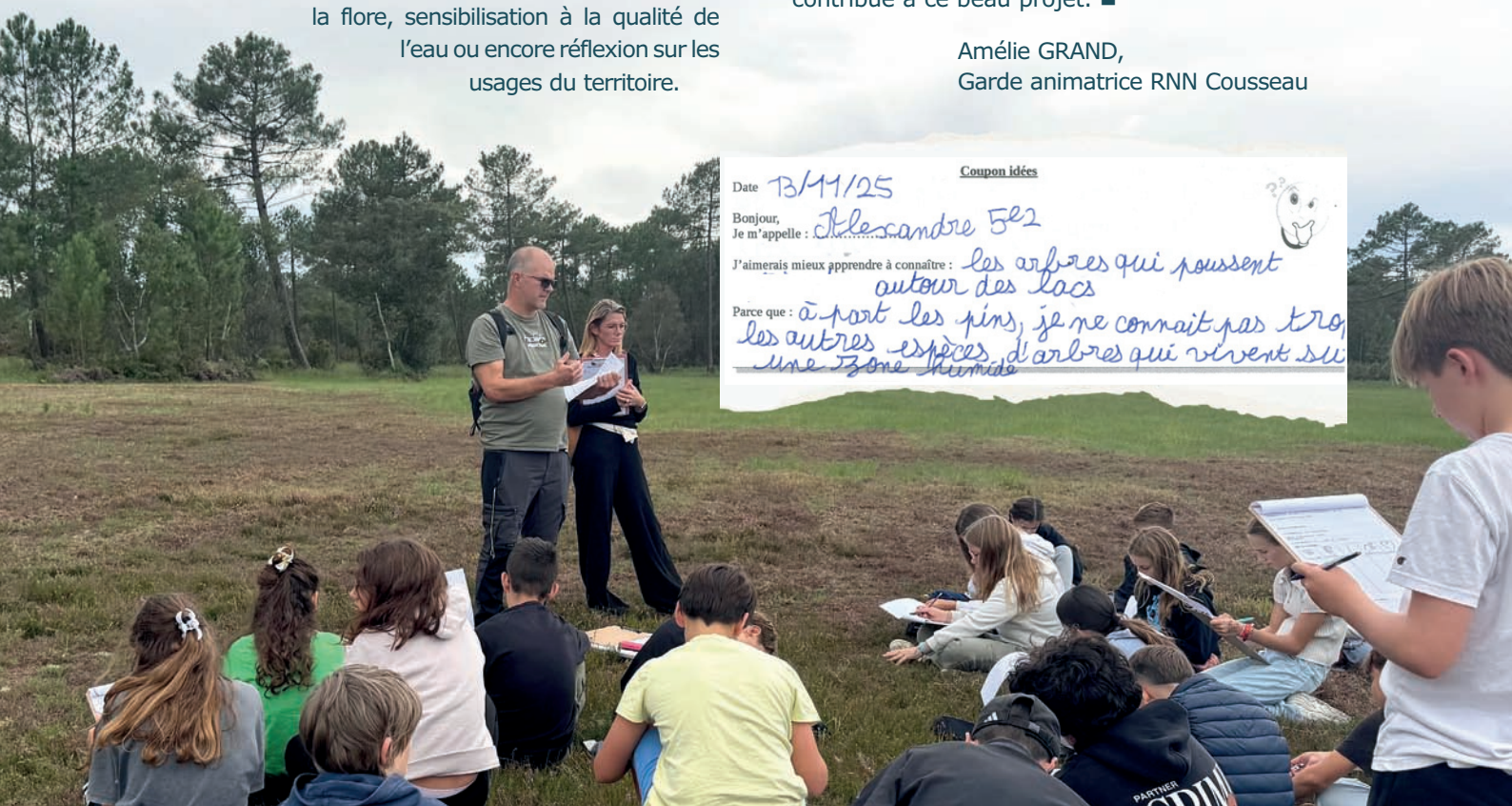
Bien que les élèves soient au cœur des décisions, ils sont accompagnés tout au long de l'année par des acteurs locaux expérimentés, notamment le Syndicat intercommunal d'aménagement des eaux du bassin versant et étangs du littoral girondin (SIAEBVELG) et la SEPANSO Aquitaine. Grâce à cette collaboration, les collégiens découvrent les enjeux réels de la gestion d'un milieu naturel et deviennent de véritables apprentis gestionnaires de la biodiversité locale.

Enfin, après plusieurs séances de comparaison et de prospection, les élèves ont choisi le site qui servira de support à leur ATE : **Pèch Lèbre**. Situé sur les berges Est du lac de Lacanau, cet espace naturel se distingue par la diversité de ses paysages et la présence de zones humides particulièrement préservées. Lors de leurs premières explorations, les élèves y ont notamment découvert la *drosera*, une petite plante carnivore inféodée aux milieux marécageux, qui illustre parfaitement la richesse et la fragilité du site.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont soutenu ce projet. Le mois dernier, s'est achevée la collecte participative "*La Trousse à projets*", qui a permis de réunir 2000 euros. Cette somme profitera directement au projet et donc aux élèves du collège de Lacanau. Elle permettra, par exemple, d'acheter du matériel scientifique afin d'offrir aux élèves de nouvelles façons d'explorer et de comprendre leur environnement.

Encore un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce beau projet. ■

Amélie GRAND,
Garde animatrice RNN Cousseau



Date 13/11/25 Coupon idées

Bonjour,
Je m'appelle : Alexandre 5e2

J'aimerais mieux apprendre à connaître : les arbres qui poussent autour des lacs

Parce que : à part les pins, je ne connais pas trop les autres espèces d'arbres qui vivent sur une zone humide

UN DIAGNOSTIC D'ANCRAGE TERRITORIAL POUR LES 42 ANS

de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges

Qu'est-ce qu'un diagnostic d'ancrage territorial ?

Réserves Naturelles de France (RNF) a mis en place un protocole scientifique pour évaluer et caractériser les liens qui se tissent entre une Réserve naturelle et son territoire. L'objectif de cette association issue de la loi 1901, inscrite au Code de l'environnement depuis 2016 et qui fédère les gestionnaires de Réserves naturelles partout en France, y compris dans les DOM-TOM, est que **100 Réserves aient réalisé leur diagnostic d'ancrage territorial (DAT) d'ici 2030**. C'est sous la forme d'**enquêtes sociologiques** que cette mission s'opère, sur une durée de six mois. La SEPANSO Aquitaine s'est engagée dans ce diagnostic sous l'impulsion de la Réserve naturelle des marais de Bruges. L'an prochain, la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau mènera le même protocole. Ces opérations sont soutenues via un Fonds vert financé par l'État pour soutenir la transition écologique.

La Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges, créée par décret ministériel en 1983, a aujourd'hui 42 ans. Elle se situe aux portes de la métropole bordelaise. Son périmètre principal se trouve sur la commune de Bruges, tandis que certaines zones de son périmètre de protection (créé en 2020 par arrêté préfectoral) s'étendent sur les communes de Blanquefort et de Bordeaux. Sa localisation "périurbaine" engendre une grande diversité d'enjeux impliquant des acteurs multiples qui gravitent autour d'elle et en son sein. Ceux-ci forment un faisceau dense qui peut traduire un certain nombre de pressions, négatives comme positives. Notons par exemple la présence de lignes à haute tension gérées par RTE, du passage en limite de Réserve du train (SNCF) et du tramway (Keolis), d'un couloir aérien pour l'aviation, de réseaux de gaz et d'eaux usées, mais aussi d'agriculteurs (éleveurs), d'un parc périurbain, d'un golf, d'un château viticole, d'ASA, de sites de compensation écologique, etc. Des enjeux peuvent être partagés comme antagonistes avec certains usages.

La méthodologie du DAT

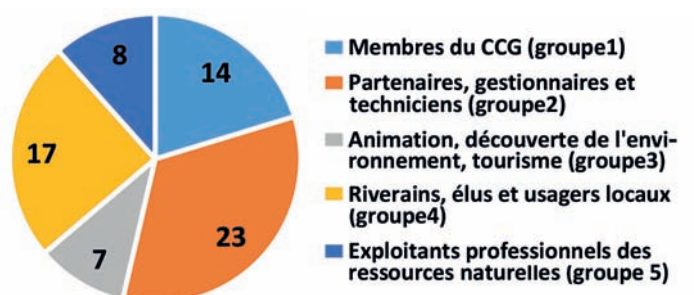
L'**appropriation** est le maître mot de ce protocole scientifique, la question sous-jacente étant : "Comment les acteurs du territoire s'approprient-ils la Réserve ?

Pour mesurer cette appropriation, trois indicateurs sont étudiés : **la connaissance, l'intérêt et l'implication**. Lors d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs sélectionnés, une vingtaine de questions sont posées. Des scores de 1 à 5 sont attribués à chacune des métriques, permettant l'obtention de graphiques, l'objectif étant d'avoir une analyse quantitative, mais surtout **qualitative**, sur la base de verbatims d'après les entretiens.

Un des objectifs principaux consiste à repérer les **leviers d'ancrage** : valoriser ce qui fonctionne déjà bien et, en parallèle, identifier ce qui freine les relations entre la Réserve et ces acteurs.

En effet, le terme "appropriation" est lié dans ce contexte au terme "intégration" puisque agir sur les leviers d'ancrage - à travers des actions concrètes intégrées au plan de gestion de la Réserve - permet de renforcer l'intégration de la Réserve naturelle dans le territoire et ainsi de favoriser son appropriation auprès des acteurs locaux gravitant autour ou interagissant avec celle-ci.

▼ Les cinq groupes d'acteurs du DAT



Les résultats quantitatifs

La figure 1 témoigne d'une bonne connaissance de la Réserve. En effet, plus de 5 métriques sur 10 obtiennent un score de 5/5, par exemple : "Connaissez-vous les règles à respecter sur la Réserve ?" (réglementation), "Vers qui vous tournez-vous pour avoir des informations ?" (contact), etc.

Cependant, les animations proposées par la Réserve sont mal connues en dehors des partenaires du Comité consultatif de gestion et des acteurs de la sensibilisation à l'environnement. Pour les autres acteurs, il est su que la Réserve propose des accueils du public mais le contenu des interventions proposées reste flou. Bien souvent, la Réserve est mieux connue par les groupes 1, 2 et 3 que par les groupes 4 et 5, comme en témoigne la figure 2 sur la question de sa réglementation.

Figure 1 - Indicateur connaissance

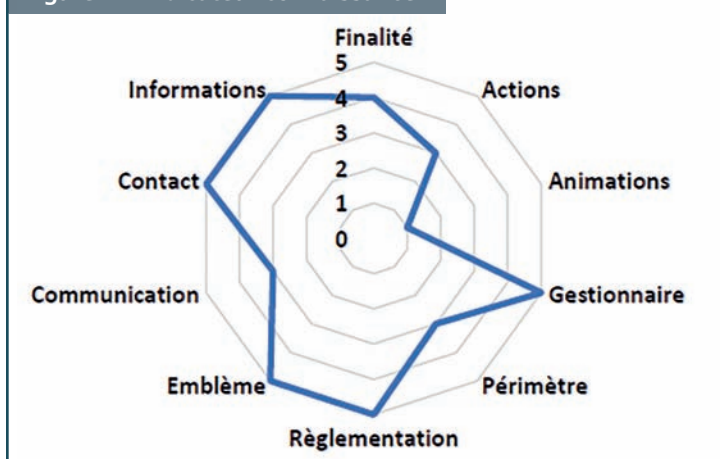


Figure 2 - Connaissance de la réglementation

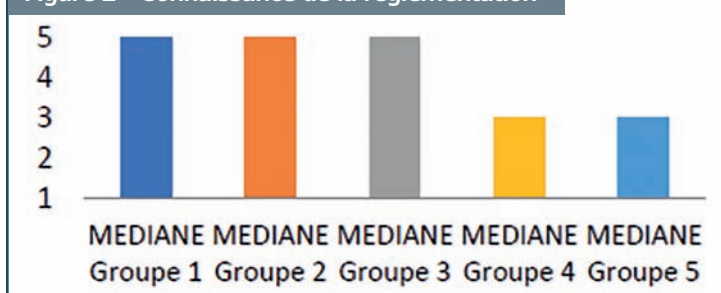
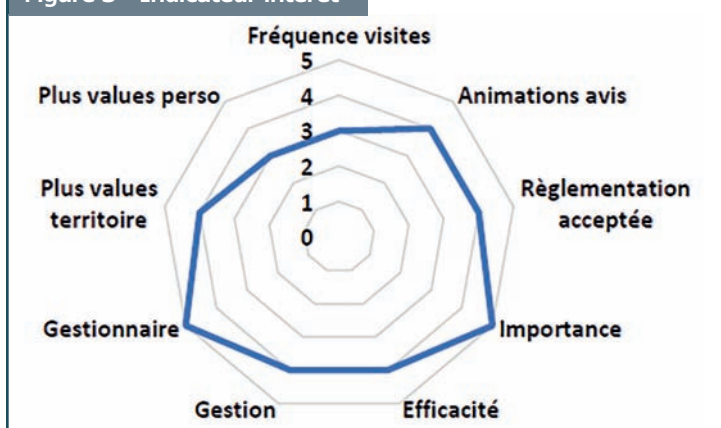


Figure 3 - Indicateur intérêt



En effet, les liens réguliers et directs entretenus avec les trois premiers groupes favorisent cette meilleure connaissance. Très peu de liens sont créés en revanche avec les riverains et exploitants des ressources naturelles (camping, golf, château, entreprises...).

Les graphiques de synthèse (figures 3 et 4) permettent de montrer que **l'intérêt et l'implication vis-à-vis de la Réserve sont bons**. Malgré tout, le DAT révèle que le manque de connaissances freine le développement de ceux-ci. En parallèle, la figure 5, qui précise la nature du lien établi, montre que 30 % des réponses données concernent la "gestion du site", tandis que seules 9 % et 2 % des réponses concernent les "bienfaits sociaux ou psychologiques" et les "activités de loisirs". Ainsi, il serait intéressant de développer davantage ces types de liens pour renforcer l'appropriation de la Réserve par les acteurs.

Figure 4 - Indicateur implication

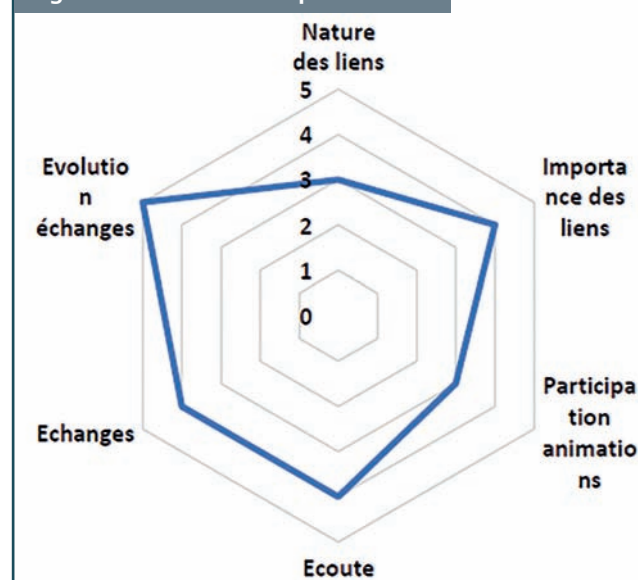
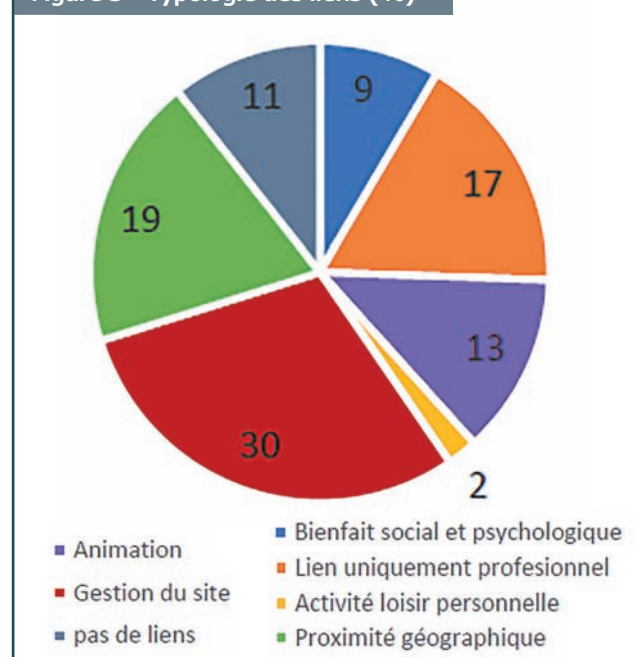


Figure 5 - Typologie des liens (%)



Les résultats qualitatifs

Les verbatims employés par les acteurs enquêtés permettent de mettre en lumière les tendances développées dans les graphiques. Dans un premier temps, le contexte tumultueux de la création de la Réserve naturelle, ainsi que le volet militant des actions de la SEPANSO, induisent parfois une image négative de cette dernière. Le terme *“extrémiste”* est souvent employé.

Néanmoins, la vision de la gestion de la Réserve incarnée par la Conservatrice actuelle est saluée : *“pédagogue”, “à l’écoute”*. L’un des acteurs du milieu de la chasse déclare : *“Charlotte a fait l’effort de venir vers nous, de participer aux réunions, la discussion est possible”*, alors que les relations pouvaient être autrefois conflictuelles. La question de la chasse revient souvent au travers de la régulation. Une grande partie des enquêtés sont mécontents : *“La réserve est un nid pour les sangliers.”* Ceci fait écho à un sujet complexe sur beaucoup de territoires, lié à la perception de l’arrêt de la chasse lors du classement des marais en Réserve naturelle, dans un lieu où cette activité traditionnelle très développée est interdite par la réglementation.

Un manque de connaissances concernant la Réserve peut s’expliquer par une mauvaise identification de celle-ci et par un manque d’accessibilité aux documents de communication, principalement pour les enquêtés riverains : *“Il faut chercher les infos pour les trouver”, “pas très connue”, “difficile d’accès”*. Pour développer la communication sans encourager le tourisme *“de masse”*, il serait pertinent de l’ancrer en permanence dans la réglementation afin d’attirer un public averti. *“Il faut donner plus d’informations sur les limites au grand public, [ils] ne savent pas en rentrant ce qu’ils occasionnent [par leurs comportements]”*.

En parallèle, il est nécessaire de rendre le *“tourisme nature”* plus accessible au grand public, donner les clés de lecture nécessaires pour offrir une expérience de la Réserve accessible et inclusive, tout en respectant ses enjeux de protection.

Le diagnostic d’ancrage territorial de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges s’est révélé globalement très positif, mais des axes d’amélioration de l’ancrage de celle-ci seront développés via des actions qui seront intégrées au futur plan de gestion décennal afin de favoriser une meilleure appropriation du lieu et d’encourager l’établissement de liens affectifs solides et inscrits dans la durée : beaucoup sont déjà amorcées et devraient porter leurs fruits. ■

Elsa ESTEVES DA SILVA,
Stagiaire RNN Bruges



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON..... 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON..... 47 €
- ☐ Abonnement simple SON..... 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple..... 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple..... 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG
- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à Sud-Ouest Nature à adresser directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tausia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX



ASSOCIATIONS AFFILIÉES

- **SEPANSO GIRONDE**

1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.33.89.66.46 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso33.org

- **SEPANSO LANDES**

Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Email : contact@sepanso64.org
Internet : www.sepanso64.org

- **SEPANLOG**

Maison de la Réserve
1134 route de la Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr
Internet : www.sepanlog.org

- **SEPANSO DORDOGNE**

Chez Monsieur Gérard CHAROLLOIS
365 impasse de la Hulotte
24380 VEYRINES DE VERGT
Tél. 06.76.99.84.65
Email : chaussidoux@orange.fr

- **AQUITAINE ALTERNATIVES**

Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.81.95
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com

- **CISTUDE NATURE**

Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org

- **CREAQ**

Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04 - Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org



Le saviez-vous ?

Après un hiver passé à la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau, les Grues cendrées reprennent leur route vers le nord-est de l'Europe afin de rejoindre leurs sites de reproduction.

Cette saison, nous avons eu le bonheur de les observer du mois d'octobre jusqu'au mois de février et, le 5 janvier 2026, elles étaient plus de 13000 à venir se poser dans les marais de la Réserve. Un spectacle à couper le souffle !

> Article sur la migration page 14